REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ALLIER

27/2026

MAIRIE DE SAINT-YORRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 02/04/26
Date d'affichage 02/04/26
Nombre de conseillers : En exercice : 23 / Présents : 18 / Votants : 23

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 8 avril à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaient présents :

KUCHNA Joseph	DOUAILLAT Maurice Pierre	FERNANDEZ Maryline
BAUDASSÉ Joël	BERIOUX Emmanuelle	GUERRY Serge
GRIMARD Eliane	LABRUYÈRE Brigitte	DESFEMMES Didier
SCHERER Dominique	LOMBARD Alain	METENIER Patricia
WICHE Isabelle	BOIS Mikaël	M. BOISSAVY Mathieu
MONNOT Sylvain	BESSON Pascal	MARATRAT Charlotte

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme FORESTIER Brigitte a donné pouvoir à M. DOUAILLAT Maurice Pierre
Mme SELLAMI Faïza a donné pouvoir à M. BAUDASSÉ Joël
Mme MILLET Patricia a donné pouvoir à M. GUERRY Serge
M. MONNOT Franck a donné pouvoir à Mme MARATRAT Charlotte
Mme MOUBAMBA Stéphanie a donné pouvoir à M. BESSON Pascal

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 19H00.
Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 18 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Joël BAUDASSÉ est élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

8- Désignation du délégué communal au Comité National d'Action Sociale

Rapporteur / Joseph KUCHNA

Depuis plusieurs années, le Comité d'Œuvres Sociales du personnel et des retraités de la Commune de Saint-Yorre est adhérent au CNAS (Comité National d'Action Sociale), association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967.

Bien que cette action sociale au bénéfice des fonctionnaires territoriaux, rendue obligatoire par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, soit gérée par une association (le C.O.S.) et non directement par la collectivité de rattachement (la Mairie de Saint-Yorre), il est nécessaire de désigner un délégué « élu », membre de l'organe délibérant, pour représenter la Commune au sein du CNAS.

Fait acte de candidature **Joël BAUDASSÉ, Adjoint aux Finances et à l'Administration Générale** (= Personnel), pour représenter la collectivité au sein du CNAS.

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-210302642-20260410-DELIBE27_26

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE M. Joël BAUDASSÉ, Adjoint aux Finances et à l'Administration Générale** pour représenter la collectivité au sein du CNAS.

Vote **POUR** à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 10 avril 2026,

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-YORRE (Allier)

Joseph KUCHNA

Le Secrétaire de séance,

Joël BAUDASSÉ

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-210302642-20260410-DELIBE27_26